



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 MARS 2023

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Aymeric de ROUGÉ, Martine CABARET, Marcel BOURGEOIS, Brigitte BLONDEAUX, Valérie PETIT et Michèle ROL.**

**Etait absent excusé : Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Monsieur Gérard GENET).**

---

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2023 est approuvé.

---

Monsieur le Maire nomme Monsieur Aymeric de ROUGÉ, secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Décision du Maire : virement d'une partie des dépenses imprévues en fonctionnement sur l'année 2022.
- Demandes de subventions au titre du Fonds de Concours de Chartres Métropole pour divers travaux de voirie, achat de mobilier urbain, dalle de béton sous le container à verres de Cherville et photo aérienne du cimetière par vol de drone.
- Rapport de la CLECT sur l'évaluation du transfert de la compétence « Parc et Piscine des Vauroux ».
- Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE présentée par la Société CHIMIREC CDS.
- Aide aux familles pour la restauration scolaire.
- Révisions des tarifs du cimetière et de la location de la salle Louis Vignon.
- Demande de subvention par la FNACA.
- Adhésion au C.A.U.E.
- Questions diverses.

### **DECISION DU MAIRE : VIREMENT D'UNE PARTIE DES DEPENSES IMPREVUES EN FONCTIONNEMENT SUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a utilisé une somme de 662,00 € sur le compte 022 (dépenses imprévues - fonctionnement), d'un montant total de 20 000,00 €, pour la virer au compte 6470 (autres charges sociales) afin de rendre positif le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) pour l'année 2022.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR FINANCER DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose qu'il a été demandé des devis pour les travaux de voirie suivants :

- A la société VIA ROUTE, pour la réfection de la signalisation routière horizontale sur l'ensemble de la commune, pour un montant de 2 242,98 € HT soit 2 691,58 € TTC.
- A la SARL GENET, pour la réalisation d'un bateau de 6 mètres linéaires devant le 13 bis rue des Acacias (nouveau terrain à bâtir), pour un montant de 2 380,00 € HT soit 2 856,00 € TTC.
- Et également à la SARL GENET, pour la réfection des bordures de caniveaux à Cherville, rue des Prunus, pour un montant de 2 450,00 € HT soit 2 940,00 € TTC.

Le plan de financement programmé pour ces opérations est le suivant :

- DEPENSES : .....	7 072,98 € HT
- RECETTES :	
. Subvention FDI 50 % .....	3 536,00 € HT
. Subvention Fonds de Concours 2023 de Chartres Métropole (50 % du reste à charge HT pour la commune) .....	1 768,00 € HT
. Autofinancement .....	1 768,98 € HT
Ensemble .....	7 072,98 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DE VOTER** une demande de subvention de 1 768,00 € au titre du Fonds de Concours 2023 de Chartres Métropole, pour financer ces projets.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Monsieur le Maire rappelle les trois projets suivants :

- 1°) Il y a lieu de prévoir des miroirs de sécurité routière à Cherville, aux carrefours de la rue des Prunus avec la rue des Jonquilles et la rue du Parc (deux), ainsi qu'au carrefour de la rue des Prunus avec la rue de la Pyramide (un), pour rendre plus sûr la sortie de la rue du Vivier.
- 2°) Un panneau d'affichage au cimetière devant permettre d'afficher le règlement du cimetière, ainsi qu'un panneau d'affichage dans l'abribus de Poissac.
- 3°) Un arceau pour les cycles à installer à côté du parking, face à l'église.

Il expose qu'il a été demandé les devis suivants :

- A la société VIA ROUTE, 22 rue du Bois Musquet, 28300 Champhol, pour les trois miroirs de sécurité routière, pour un montant de 4 870,40 € HT soit 5 844,48 € TTC.
- Et à la société COMAT & VALCO, 253 Boulevard Robert Koch, 34536 Béziers Cedex, pour les deux panneaux d'affichage et l'arceau pour cycles, pour un montant de 571,50 € HT soit 685,80 € TTC.

Le plan de financement programmé pour ces opérations est le suivant :

- DEPENSES : .....	5 441,90 € HT
--------------------	---------------

<b>- RECETTES :</b>		
. Subvention Fonds de Concours 2023 de Chartres Métropole (50 % du reste à charge HT pour la commune) .....	2 720,00 € HT	
. Autofinancement .....	2 721,90 € HT	
Ensemble .....	5 441,90 € HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DE VOTER** une demande de subvention de 2 720,00 € au Fonds de concours de Chartres Métropole pour financer ces projets.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTALLATION D'UNE DALLE DE BETON SOUS LE CONTAINER A VERRES DE CHERVILLE**

Monsieur le Maire rappelle le mail reçu de Chartres Métropole Eau, en 2022, auquel était joint le rapport de visite des améliorations attendues par l'Agence Régionale de la Santé. Il reste à finaliser l'installation d'une dalle de béton sous le container à verres qui est situé à proximité immédiate du château d'eau au hameau de Cherville.

Un devis des travaux a été établi par la SARL GENET, 4 rue des Terres Fortes, 28700 Oinville-sous-Auneau et s'élève à 1 140,00 € HORS TAXE soit 1 368,00 € TTC.

Pour pouvoir répondre à cette demande, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2023, pour la mise en place d'une dalle de béton sous le container à verres de Cherville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** l'opération d'installation d'une dalle de béton sous le container à verres de Cherville dont le montant est estimé à 1 140,00 € HT, soit 1 368,00 € TTC ;
- **SOLLICITE** de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2023 ;
- **ARRETE** les modalités de financement de l'opération comme suit :

<b>- DEPENSES :</b> .....		1 140,00 € HT
<b>- RECETTES :</b>		
. Subvention Fonds de Concours 2023 de Chartres Métropole (50 % du reste à charge HT pour la commune) .....	570,00 € HT	
. Autofinancement .....	570,00 € HT	
Ensemble .....	1 140,00 € HT	

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE CHARTRES METROPOLE POUR PHOTO AERIENNE DU CIMETIERE PAR VOL DE DRONE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 12 janvier dernier, ses membres avaient, à l'unanimité, autorisé le survol du cimetière par un drone pour sa numérisation, afin de permettre la mise en place du logiciel GEOCIM proposé par ENERGIE Eure-et-Loir pour faciliter la gestion du cimetière.

Pour cette prestation, un devis a été établi par la Société AXEVOL, 7 rue de la Tourelle, 28480 Chassant qui s'élève à 930,00 € HT soit 1 116,00 € TTC.

Le plan de financement programmé pour cette opération est le suivant :

<b>- DEPENSES :</b> .....		<b>930,00 € HT</b>
<b>- RECETTES :</b>		
. Subvention Fonds de Concours 2023 de Chartres Métropole (50 % du reste à charge HT pour la commune).....	465,00 € HT	
. Autofinancement.....	465,00 € HT	
Ensemble.....	<b>930,00 € HT</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DE VOTER** une demande de subvention de 465,00 € au titre du Fonds de Concours 2023 de Chartres Métropole, pour financer ce projet.

### **RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARC ET PISCINE DES VAUROUX »**

Monsieur le Maire rappelle que par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adressé à la Commune sa décision du 25 janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Il revient à notre Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

### **ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ICPE PRESENTEE PAR LA SOCIETE CHIMIREC CDS**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, a eu lieu du mardi 07 février 2023 au jeudi 09 mars 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la Société CHIMIREC CDS pour le projet d'extension de ses capacités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques situé au 20 rue Jean Moulin sur le territoire de la commune de Béville-le-Comte.

Notre Commune, susceptible d'être affectée par ce projet, est incluse dans le périmètre (3 km) défini à l'article R. 181-36 du Code de l'Environnement où a été affiché l'avis au public annonçant l'enquête.

Notre Conseil Municipal est maintenant appelé à formuler un avis sur le projet ci-dessus. Conformément à l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, l'avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique. Passé cette date, il ne peut plus juridiquement être pris en considération.

Après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DONNE** un avis favorable à la demande présentée par la Société CHIMIREC CDS.

### **AIDE AUX FAMILLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Aux termes de la délibération n° 2022-0017 du 09 juin 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir entre la commune d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien et la commune d'Oinville-sous-Auneau pour l'accueil de ses élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire qui en font la demande.

Cette convention est établie pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1<sup>er</sup> janvier de la dernière année de validité.

Aux termes de celle-ci, il a notamment été convenu que la commune d'Oinville-sous-Auneau verserait respectivement une participation de 1,00 € (restauration scolaire) et 0,50<sup>e</sup> (études surveillées), à compter de la rentrée scolaire 2022-2023.

Actuellement le tarif du repas d'un enfant extérieur à la commune d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien s'élève à 6,50 € et pour les enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (P.A.I.), dû à une allergie alimentaire, à 1,50 €. Dans ce cas, les parents fournissent un panier repas à leurs enfants.

A ce jour, la commune d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien nous interroge afin de savoir si cette participation d'un euro pour la restauration scolaire s'applique également aux enfants qui bénéficient d'un P.A.I. ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DECIDE** d'appliquer la remise d'un euro par repas à tous les enfants, sans distinction.

### **REVISIONS DES TARIFS DU CIMETIERE ET DE LA LOCATION DE LA SALLE LOUIS VIGNON**

Suite à la Commission des Finances de ce jour (13 mars 2023), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs du cimetière, à savoir :

- \* 200 euros au lieu de 150 euros pour une concession de 15 ans ;
- \* et 300 euros au lieu de 250 euros pour un concession de 30 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs ci-dessus, qui seront appliqués à compter du 15 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

En ce qui concerne la salle Louis Vignon, suite à la Commission des Finances de ce jour (13 mars 2023), et en raison de la forte augmentation du coût de la vie, Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la caution demandée lors de la location de la salle à 1 000 euros au lieu de 500 euros et de reconduire le montant de la location 2022 en 2023, soit 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DECIDE** d'augmenter le montant de la caution demandée lors de la location de la salle à

- 1 000 euros à compter du 15 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;  
- **ET DE RECONDUIRE** le montant de la location 2022 en 2023, soit 150 euros, à compter du 15 mars 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

## **DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA FNACA**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu du Comité FNACA du Canton d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien, un mail en date du 13 février 2023, pour solliciter l'attribution d'une subvention de notre commune, qui serait utilisée pour l'achat de plaques et coussins mortuaires, fournitures diverses, organisation d'un repas de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de voter une subvention d'un montant de TROIS CENTS EUROS (300,00 €) au profit du Comité FNACA du Canton d'Auneau - Bleury - Saint-Symphorien.

## **ADHESION AU C.A.U.E.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) d'Eure-et-Loir, Esplanade Martial Taugourdeau, 3 rue Philarète Chasles, 28300 Mainvilliers, pour l'année 2023.

En tant que membre de l'association, la commune d'Oinville-sous-Auneau pourra profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé pour 2023 à un minimum de 50,00 € pour les communes de 101 à 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) d'Eure-et-Loir pour l'année 2023 ;
- **ET ACCEPTE** de payer la cotisation fixée à 50,00 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Fleurissement de la commune* : A cause de la sécheresse précoce, il est probable qu'un arrêté d'interdiction de la Préfecture nous contraigne à ne pas arroser les parterres de fleurs cette année. Aussi, il a été décidé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal de remplacer le fleurissement habituel par une jachère fleurie qui limitera l'entretien des parterres en évitant l'arrosage.

- *Rapport de la gendarmerie sur les infractions* : La gendarmerie nous a communiqué un comparatif sur les infractions commises, sur notre commune, en 2021 et 2022 :

. Sécurité routière : 17 infractions en 2021 et 12 en 2022.

. Nombre d'interventions : 27 en 2021 et 40 en 2022.

. Délinquance : 4 atteintes aux biens en 2021 et 7 en 2022.

- *Voiture ventouse* : Malgré une nouvelle convocation en mairie des propriétaires et un marquage au sol par la gendarmerie, la voiture ventouse positionnée dans la Vieille Rue gêne toujours la circulation même si elle a été déplacée de quelques mètres.

Après nouvel avertissement des propriétaires, un arrêté d'interdiction de stationner pourra être pris par le Maire.

- Syndicat Intercommunal du Pôle de Sécurité du canton d'Auneau et de la gestion du local de la Trésorerie d'Auneau (SIPSTA) :

Pour réduire sa capacité d'autofinancement négative, il est proposé :

- . D'augmenter la participation des communes de 12 % par an pour les prochaines années.  
En 2023 notre participation sera de 3 euros par habitant.
- . De réduire les indemnités des vice-présidents.

- Recensement 2023 : Le recensement de la population a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Le Superviseur de l'INSEE a félicité le coordonnateur et l'agent recenseur pour le travail accompli : 100 % du recensement a été effectué par internet.

- Opération de thermographie aérienne : Cette opération a été réalisée, début mars, sur notre commune, sous la conduite de Chartres Métropole, afin de photographier les déperditions thermiques des bâtiments par la toiture.

Les clichés devraient être mis à notre disposition au début de l'été par la plateforme territoriale de la rénovation Energétique Chartres Rénov' Habitat.

- Eclairage public : Il est à nouveau demandé, pour des questions d'économie, si l'éclairage public ne pourrait pas être réduit ou éteint la nuit ?

Monsieur le Maire rappelle que ce dernier est géré par la communauté d'agglomération Chartres Métropole et que celle-ci met en œuvre les moyens nécessaires pour une meilleure économie.

- Location de la salle Louis Vignon : Il est demandé si la location de la salle Louis Vignon ne pourrait pas être étendue aux personnes extérieures à la commune au vu du nombre de demandes formulées ?

Cette proposition doit être étudiée plus précisément en prenant en compte les points positifs et négatifs de cette opération.

- Nettoyage de printemps : « L'opération l'Agglo fait son nettoyage de printemps » aura lieu le samedi 03 juin 2023.

Prochain Conseil Municipal : lundi 03 avril 2023 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,  
Christophe LETHUILLIER.

